

Projet de communiqué

Le projet de loi Rodchenkov Act (du nom de l'ancien directeur des laboratoires antidopage de Moscou et Sotchi, Grigory Rodchenkov vit aux Etats-Unis depuis 2015 et fait un grand déballage sur la politique de dopage d'état de la Russie lors des Jeux olympiques 2014 à Sotchi), promulgué le 4 décembre 2020 par le Président américain Donald Trump, est désormais une loi. Mais une loi controversée sur le dopage car elle donne la latitude aux Etats-Unis d'avoir un droit de contrôle sur le sport mondial du fait de son caractère extraterritorial.

Cette loi permet aux autorités américaines des poursuites pénales contre les personnes qui l'intéresse. En outre, elle menace la souveraineté des autres pays. Le Rodchenkov Act permet aux Etats-Unis d'agir comme un contrôleur qui pourra exploiter ses capacités pour régler des comptes avec d'autres Etats.

Fort de ce qui précède, il y a un risque que les représentants de la communauté sportive ou des fonctionnaires étrangers du sport soient :

- visés par les Etats-Unis
- arrêtés dans les pays tiers à la demande des Américains
- extradés sur leur territoire, pour être poursuivis au plan pénal.

Comme ce fut le cas pour les membres de la FIFA en 2015.

Des athlètes africains de haut niveau notamment au niveau de l'athlétisme et d'autres sports constituant de sérieux concurrents pour les Américains, pourraient figurer avec leur pays parmi les cibles dans l'application du Rodchenkov Act. Leur vulnérabilité les fragilisent face à la puissance des Etats-Unis avec cette loi à caractère extraterritorial.

Le Réseau "Alertes et Actions" estime que le Rodchenkov Act ne peut ou ne doit pas être imposé à la communauté sportive mondiale, voire du continent africain en particulier, du fait de ce caractère extraterritorial. L'Afrique se compose de 54 pays, chacun d'eux prenant ses décisions en toute indépendance en fonction de ses propres intérêts y compris

dans le domaine du sport, les relations internationales ne devraient pas avoir des avantages unilatéraux en faveur d'un quelconque Etat.

C'est pourquoi, le Réseau "Alertes et Actions" recommande qu'avec l'adoption du «Rodchenkov Act», chaque Etat africain analyse la situation avec beaucoup d'attention en se référant à ses lois.

Le Réseau "Alertes et Actions" souligne qu'au plan international, c'est pour une synergie des actions de la lutte antidopage, que la Convention de l'Unesco pour la lutte antidopage a été ratifiée par les gouvernements de 120 pays. Cette convention permet d'harmoniser la législation, les règles antidopage au niveau international afin de garantir à tous les athlètes, un environnement juste et équitable.

De toute évidence, comme le souligne Ulrich Haas, juriste à l'Université de Zurich, le Rodchenkov Act, ou des lois similaires, sont une menace pour les athlètes. Elles produiraient de nombreuses incertitudes en exposant les athlètes et les lanceurs d'alerte à des poursuites pénales de la part de diverses juridictions nationales qu'il serait impossible de bien connaître (Inside the Games, 5 juillet 2020).

Outre ces incertitudes, le Réseau "Alertes et Actions" prévient que la démarche des Etats-Unis conduirait à affaiblir l'harmonisation de la lutte contre le dopage, le domaine du sport étant pourtant l'un des rares à appliquer les mêmes règles quel que soit le pays.

Le Réseau "Alertes et Actions" précise que le sport participe à la promotion de la jeunesse et contribue au rayonnement d'un pays. Il ne doit pas servir de prétexte pour exercer une quelconque action en violation de la souveraineté des pays.

En conclusion, "Alertes et Actions" fait remarquer qu'une telle initiative veut que l'on reparte dans un cadre de concert des nations pour prendre une loi plus contraignante. Mais pas de façon unilatérale comme c'est le cas du «Rodchenkov Act».

Fait à Abidjan, le 19 août 2022
Réseau "Alertes et Actions"